

Une autre vie s'invente ici

Journées Plan Climat Énergie Territorial
Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin
18 et 19 DÉCEMBRE 2012



GUIDE

OCTOBRE 2013



S O M M A I R E

Introduction	P4
Première Partie. Panorama représentatif des Plans Climat Territoriaux dans le réseau des Parcs	P5
• Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin	P5
• Parc naturel régional des Grands Causses	P5
• Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises	P6
• Parc naturel régional du Morvan	P7
• Parc naturel régional Scarpe-Escout	P8



© J.P. NRIE

• Parc naturel régional des Alpilles	P8
• Parc Parc naturel régional d'Armorique	P9
• Parc Parc naturel régional de la Brenne	P10
• Parc Parc naturel régional du Gâtinais Français	P10
Deuxième Partie. L'approche Parc de la question du climat : trois axes où le Parc soutient une approche territoriale et durable de l'enjeux climat énergie	P11
• Développer la filière bois énergie : une approche basée sur la sensibilisation des acteurs de l'exploitation agricole à la collectivité	P11
• Agir sur le bâti et sur le social : la démarche ENERTERRE	P13
• S'appuyer sur les collectivités pour réussir la transition énergétique : la démarche de la Communauté de communes Sève et Taute	P14
• Quid de l'adaptation dans les PCET	P16
Glossaire	P17

Introduction

Mme Rolande Brécy, présidente du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin

L'environnement c'est aussi de l'économie ! Préserver l'environnement c'est notamment se tourner vers des productions locales. Ces retombées économiques locales favorisent la préservation des campagnes par le maintien d'une vie économique et donc des habitants. C'est un argument essentiel à mettre en avant dans le discours aux élus locaux. Dans le contexte de crise actuel, l'environnement est très souvent mis de côté au profit d'autres préoccupations économiques et sociales. Pourtant l'environnement peut être un facteur de croissance en relocalisant des emplois, ce qui favorise la multiplication des liens sociaux. C'est un travail de long terme à mettre en place. Pour le Parc, réfléchir à son environnement au travers de son PCET c'est aussi réfléchir à sa vie économique et sociale. En sont pour preuves les différentes actions menées par le Parc et notamment le dispositif ENERTERRE. Ainsi le Parc valorise ses richesses, qu'elles soient matérielles ou immatérielles.

À une échelle différente, le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin est concerné par plusieurs projets éoliens

départementaux de grande dimension. Les marais sont souvent considérés comme étant de bons emplacements pour les éoliennes (pas de relief, peu de présence humaine) au mépris de leur valeur écologique et des activités économiques qu'ils portent. Le Parc accompagne les communes dans l'élaboration de projets de moindre dimension qui impacteraient moins les milieux naturels. Par ailleurs, le Cotentin est aussi concerné par l'éolien en mer et l'énergie hydrolienne avec la présence de zones de courant fort vers la pointe de La Hague.

Au début de l'année 2013, près de la moitié des Parcs (22) se sont engagés dans l'élaboration d'un PCET. Ces deux journées organisées par la Fédération des Parcs ont pour objectif de présenter les actions du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin ainsi que d'être un temps d'échanges entre les Parcs engagés dans un PCET.

Cette synthèse présente un état des lieux des PCET engagés et des démarches mises en œuvre ainsi qu'une présentation de quelques actions originales développées par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.



Panorama représentatif des Plans Climat Territoriaux dans le réseau des Parcs

1.1. Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Mise en place du PCET

Le PCET a démarré en 2008 par une phase de concertation répartie sur deux ans et comprenant de nombreuses réunions avec les élus des petites communes. Pour les convaincre, la démarche a été présentée par le biais des économies possibles pour les élus et la dynamique que cela induit sur l'emploi local. Les différents acteurs socio-économiques se sont peu impliqués. Le programme d'action du PCET a été rédigé en 2010 et validé en septembre 2010. C'était le premier PCET validé à une échelle régionale. Le contenu du PCET est repris dans les porter à connaissance réalisés pour les communes. Aujourd'hui, le SRCAE est en attente de validation.



Exemples d'actions en cours ou réalisées

Un partenariat avec l'agence de l'énergie de la Manche a été mis en place sur la thématique des économies d'énergie dans l'habitat. Le Parc naturel a mis en place l'action ENERTERRE qui sera détaillé dans la partie Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Des études de déplacements doux ont été réalisées dans quatre bourgs (1 000 à 2 000 habitants) avec l'élaboration de scénarios pour les vélos et éventuellement les piétons. Ces scénarios se traduisent aujourd'hui par la réalisation de travaux dans ces communes. La réflexion est aussi

portée sur l'approvisionnement local de la restauration collective avec l'objectif de structurer l'offre, former les gestionnaires et les cuisiniers des cantines. Ce travail est réalisé en partenariat avec un Pays.

Sur les énergies renouvelables, l'attention est principalement portée sur l'éolien. En 2005 et 2006, un travail de préfiguration des ZDE avait été réalisé avec la définition de zonages. Malgré la remise en cause des ZDE, ce travail a un grand intérêt car il recense pour chaque communauté de communes une à deux zones de développement prioritaire pour faire face à la pression des promoteurs et proposer une vue d'ensemble. Ce travail n'a pas été correctement pris en compte dans l'élaboration du SRCAE car les communes repérées par le Parc avec un espace favorable aux ZDE ont été identifiées comme communes favorables dans le SRCAE. En revanche le Parc a pu y faire apparaître la zone humide comme étant une zone d'exclusion de l'éolien ce qui n'était pas le cas dans la première version.

Sur le volet adaptation, le Parc connaît de forts enjeux avec la présence du littoral et de la zone humide. L'objectif est d'initier une étude universitaire sur le devenir de la gestion de la zone humide au regard du changement climatique et de la montée du niveau de la mer. Des discussions sont en cours avec l'université de Rennes et l'Agence de l'eau.

Au niveau sensibilisation, le Parc réalise une enquête participative sur plusieurs années sur l'hirondelle et le martin. L'objectif est de sensibiliser les habitants sur les effets du réchauffement climatique sur la biodiversité. Les habitants doivent signaler les premiers oiseaux vus. Le Parc a environ 150 contacts par an, ce qui montre que l'étude intéresse les habitants.

1.2. Parc naturel régional des Grands Causses

Mise en place du PCET

Le Parc s'est engagé dans la réalisation d'un PCET depuis 2009, suite à un travail approfondi sur le bois-énergie. Il a nécessité deux ans de construction avec les partenaires

et les élus et a été validé en 2011. Le Parc bénéficie d'un cadre administratif simple car le Parc est aussi un Pays et son périmètre a servi à l'élaboration de l'Agenda 21 du PCET et bientôt du SCoT.

En parallèle de l'élaboration du PCET, le Parc a travaillé sur la méthanisation dès 2007, le photovoltaïque en 2009 et l'éolien depuis 2010 (document de recommandations). Une étude a été aussi réalisée sur l'éolien participatif et citoyen.



Exemples d'actions en cours ou réalisées

Le Parc met en place des audits groupés sur le patrimoine bâti des collectivités ; 70 ont été démarrés. De nombreuses visites et réunions d'informations ont été réalisées à destination du grand public sur les économies d'énergies dans l'habitat avec notamment la promotion de l'habitat à énergie positive.

Le Parc est confronté à de grosses problématiques de transports avec une autoroute qui coupe le territoire en deux. Le Parc développe le covoiturage, les voies vertes et les liaisons douces. Pour le covoiturage, des aires d'arrêt sont en cours d'aménagement mais uniquement sur le réseau secondaire car le Conseil Général n'y est pas favorable.

Le Parc est lauréat d'un appel à projet du GICC, conjointement avec les autres Parcs de la Région et Météo France, sur l'adaptation au changement climatique.

Chaque Parc est financé à hauteur de 10 000 euros et a accès à toutes les données de Météo France le concernant, et ce pour une durée de trois ans. Par ailleurs Météo France met à disposition ses agents et réalise un appui technique pour l'exploitation des données. Chaque Parc a pu choisir une thématique qui l'intéressait : le Haut-Languedoc sur la forêt, les Grands Causses sur l'agriculture et plus particulièrement l'élevage, les Pyrénées ariégeoises sur l'architecture. L'objectif est de créer un lien entre un territoire, qui souhaite s'engager dans

une démarche d'adaptation, et les chercheurs de Météo France qui produisent des données brutes.

Le Parc est concerné par des projets d'exploration de gaz de schiste qui ont été arrêtés pour le moment. Il a voulu profiter de la forte mobilisation des habitants pour réfléchir sur les économies d'énergies mais cela n'a pas fonctionné. Le Parc a pris une motion avec les Parcs des Monts d'Ardèche et du Luberon contre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.



Le programme de recherche fédérateur « Gestion et Impacts du Changement Climatique » (GICC) est l'un des programmes de recherche financé par le ministère de l'Écologie, lancé en 1999.

L'objectif du programme est de développer les connaissances en appui aux politiques publiques en considérant le changement climatique sous l'angle de ses impacts, de l'adaptation pour y faire face et des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il importe de mobiliser conjointement des équipes de différentes disciplines : sciences physiques et biologiques pour la connaissance des impacts d'une part, sciences humaines et sociales au regard de l'atténuation et de l'adaptation d'autre part. L'appel à proposition de recherche de 2012 portait principalement sur l'adaptation.

1.3. Parc naturel régional Pyrénées ariégeoises

Mise en place du PCET

Le Parc a été créé en 2009, mais la démarche PCET a été lancée dès 2007 avec une forte volonté des élus pour travailler sur la question de l'énergie. La mise en place a été difficile car c'était le premier PCET sur la Région et l'ADEME régionale ne savait pas comment procéder. En 2008, des actions ont été menées sur la thématique des économies d'énergie et les énergies renouvelables à destination des habitants, des collectivités et des entreprises. Le poste de chargé de mission et les actions étaient financés par un contrat d'objectif territorial de trois ans, qui n'a pas été renouvelé par l'ADEME, d'où une difficulté aujourd'hui de continuer ces actions. Le Parc attend un financement de la Région pour prendre la suite.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Avec l'espace Info énergie, le Parc a réalisé six soirées thermographiques. Une ballade est organisée dans le village avec une prise de photographies qui indiquent la température de surface des façades. Puis les participants se retrouvent en salle pour analyser les photographies et localiser les déperditions de chaleur. Un diaporama les sensibilise aux différentes économies d'énergies qui peuvent être réalisées. Ces soirées ont beaucoup de succès car elles sont très pédagogiques et ludiques.

Le Parc réalise plusieurs actions avec les chambres consulaires. Une enquête a été menée auprès des entreprises artisanales et commerciales sur leurs pratiques et les économies d'énergie potentielles. Cela a permis au Parc d'identifier les bonnes pratiques qui ont été diffusées par le biais d'un site internet. Avec la chambre d'agriculture, le Parc a réalisé des « diagnostic planète » pour des exploitations agricoles. Par ailleurs, le Parc a sillonné le territoire avec un banc d'essai pour les tracteurs. Ceux-ci ont vu leur moteur réglé afin de réaliser de substantielles économies de fioul (10 à 20%). Ces réglages ont été couplés à des formations d'une demi journée à l'éco-conduite.

Le Parc a des difficultés à sensibiliser la population et les élus aux effets du réchauffement climatique car ceux-ci ne voient qu'une seule conséquence : l'absence de neige dans les stations de ski. Pour la partie adaptation, le Parc a organisé un forum en 2010. Il était composé d'une journée consacrée à un colloque scientifique et d'une journée grand public avec plusieurs visites d'actions exemplaires.

1.4. Parc naturel régional du Morvan

Mise en place du PCET

Initialement, le Parc a travaillé sur la question énergétique en traitant de la filière bois il y a dix ans. Le Parc est le premier à avoir inscrit le bois-énergie dans sa charte.



La filière est aujourd'hui bien structurée car le Parc a trois chargés de mission sur la thématique de l'énergie : deux pour la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et un pour l'espace info-énergie. Ces trois postes sont en partie financés par l'ADEME. Aujourd'hui, le Parc compte environ 200 chaufferies bois pour les 150 communes de son territoire.

La démarche PCET a été engagée en 2009, mais aucun plan d'action n'a été validé. L'ADEME a conditionné son financement au fait que le PCET soit réalisé à l'échelle des quatre Pays et non au territoire du Parc. Deux Pays étaient volontaires mais pour les deux autres cela n'a pas fonctionné, notamment du fait que les animateurs du Pays n'étaient pas financés sur cette thématique. Ce projet a été initialement intitulé « schéma de cohérence climat » par la Région, pour justifier ce travail à l'échelle de quatre Pays. Les élus et les acteurs ne comprennent pas à quoi cela correspond, et un des objectifs du Parc est de le faire renommer en PCET. Par ailleurs, des dysfonctionnements internes de personnel ont complexifié la démarche.

Pendant les trois premières années, un diagnostic climatique a été réalisé comprenant le bilan des émissions de GES et la vulnérabilité du territoire. Le Parc a fait appel à un bureau d'étude externe, et ce choix s'est porté sur un bureau d'étude parisien, peu à même de prendre en compte les spécificités du monde rural. L'équipe du Parc l'a assez mal vécu car elle considérait que cela pouvait être réalisé en interne et aurait été plus proche des enjeux du Parc.

Aujourd'hui, le PCET en est au stade de la validation. Il aborde les domaines de l'agriculture, la forêt, le bâtiment, l'urbanisme, les déplacements, la biodiversité, l'animation et la participation du public. Le programme d'action est basé sur un travail réalisé par les chargés de mission du Parc et des Pays qui ont recensé toutes leurs actions en identifiant celles qui étaient en lien avec le climat. Pour chaque action en cours, l'objectif est d'améliorer son bilan énergétique.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Une réflexion sur l'éclairage public a été mise en place et a permis de mobiliser de nombreux élus sur ce sujet. Un groupe d'agriculteurs a été mis en place pour réfléchir à l'atténuation mais surtout à l'adaptation. Celle-ci les intéresse beaucoup plus car cela les questionne sur leurs pratiques en regardant vers l'avenir, sans les culpabiliser sur leurs pratiques actuelles. L'idée est d'expérimenter des changements de pratiques et notamment de conduite d'élevage en fonction des prévisions d'évolution du climat.

Pour la thématique forêt, le Parc va rééditer un guide accompagnant le choix des essences forestières par station, en l'adaptant avec les prévisions d'évolution climatique et les changements d'essences à prévoir.

1.5. Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Mise en place du PCET

Au cours de l'année 2008, le Parc a élaboré le PCET en réunissant une soixantaine de partenaires extérieurs mobilisés dans la démarche. Cela a abouti à la réalisation d'un programme de 35 actions. Ces actions concernent principalement les économies et peu l'adaptation. Des espaces info-énergie se structurent petit à petit sur le territoire.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Le Parc travaille de plus en plus sur la filière bois-énergie. Un des Pays partenaire du Parc y réfléchit aussi. La mise en commun de ces travaux a abouti à la création d'une antenne locale de l'énergie.

Le Parc, situé dans un contexte à forte pression urbaine, agit auprès des travailleurs sociaux pour qu'ils s'impliquent directement sur cette thématique. Ce travail leur donne une certaine légitimité pour aborder la question de l'énergie. D'autre part, le Parc fait partie du projet « Renouer », avec les autres Parcs de la Région, pour faire du renouvellement urbain en milieu rural. Sur une commune ils recensent tous les bâtiments sous-occupés ou inoccupés pour redonner vie aux cœurs de bourg. Sur une autre, un bâtiment à l'abandon est la cible d'un programme public pour redynamiser le quartier sans construire de nouveau bâtiment.

Une réflexion est mise en place sur le développement des circuits courts et le traitement des déchets car l'émission de GES indirecte représente 40 % des émissions de GES totales.

Sur la question de la mobilité, le Parc cherche à lancer une étude sur le covoiturage dans les gares. Il réfléchit avec l'ADEME pour utiliser un outil existant sur Lille ou Valenciennes (utilisation d'un même format de base de donnée) et l'adapter aux spécificités du monde rural. Un recensement des zones de covoiturage sauvages sera effectué pour officialiser les plus pertinentes. De plus, le Parc veut mettre en œuvre des plans de déplacement inter-entreprises. Enfin, le Parc accompagne quelques communes qui veulent mettre en place des plans vélos.

Pour l'adaptation, le Parc a réalisé une étude écosystémique sur la valorisation des prairies humides. Quels sont les bénéfices qu'on en retire ? Quelle est leur valeur économique ? C'est un sujet difficile à traiter car parfois subjectif, notamment sur la valeur économique du paysage. D'autre part, la Région et l'ADEME ont mis en place un logiciel « impact climat » avec les données de Météo France. Ce logiciel permet de préciser sur quelle thématique travailler, laquelle est la plus pertinente au vu des enjeux du territoire. C'est par ailleurs un outil pédagogique qui

permettra d'expliquer l'adaptation en internet et aux élus. Le Parc développe une démarche d'éco-responsabilité en interne. Le chargé de mission énergie fait réfléchir ses collègues sur les gestes du quotidien à mettre en place ou lors de mission plus spécifiques.



© Samuel Dhôte - Parc naturel Scarpe-Escaut

1.6. Parc naturel régional des Alpilles

Mise en place du PCET

Il y a six ans, le Parc a souhaité monter un plan local énergie environnement (PLEE). Grâce à une action régionale de développement, un bilan énergétique du territoire a été réalisé, avec un financement de la Région et de l'ADEME. Un des résultats du bilan énergétique était qu'il était plus cohérent de travailler à l'échelle du Pays qu'à celle du Parc. Un bureau d'étude a réalisé une stratégie énergétique pour le Pays. Ce travail a abouti en même temps de la suspension des financements des (PLEE) au profit des PCET sous la forme d'appel à projet. Au sein du Pays, cinq PCET allaient être réalisés : le Pays d'Arles, les deux Parcs (Alpilles et Camargue) ainsi que la ville d'Arles et la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour qui le PCET est obligatoire. Ces structures ont choisi de monter un seul PCET et deux communautés de communes du Pays se sont jointes à la démarche.

Le Pays est le chef de file du PCET. Il a engagé deux chargés de mission. Le budget du PCET est de 500 000 euros financés en partie par l'ADEME et la Région. Les deux chargés de mission mutualisent leur temps entre les différentes structures pour finaliser les deux PCET obligatoires dans les temps et travailler sur les plans d'actions des autres communes. Au niveau du Parc et des autres structures, le chargé de mission impliqué remplit uniquement un rôle de coordination. Le choix du bureau d'étude est en cours pour réaliser les bilans CO₂ et autres études nécessaires. La communauté d'agglomération ralentit la démarche car elle veut un PCET *a minima*.

En ce qui concerne la concertation, les élus veulent en connaître les résultats avant d'engager les fonds pour la réaliser.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Le Parc a pu recruter deux personnes pour réaliser des conseils en énergie partagé (CEP). Un poste coûte environ 55 000 euros, frais de fonctionnement inclus, financés à 60 % par l'ADEME et la Région. Sur la durée du financement, le Parc peut ainsi acheter les ordinateurs, la documentation et le matériel nécessaire au fonctionnement des CEP. Ainsi, à la fin du financement, le matériel restera. Pour les communes, la mise en place des CEP leur coûte deux euros et dix centimes par an et par habitant. Les communes sont très satisfaites des CEP car, même si elles ne voient pas encore le retour sur investissement, elles ont une bonne connaissance de leur patrimoine.

Le Parc travaille également sur la mise en place de démarche AEU (Approche environnementale de l'urbanisme) et le développement de la mobilité douce en relation étroite avec la mise en œuvre d'une stratégie de tourisme durable. Par ailleurs, le Parc réalise des actions avec les agriculteurs en réfléchissant à la construction d'une politique énergétique des cultures. Cela s'illustre par le programme 100 exploitations exemplaires.



1.7. Parc naturel régional d'Armorique

Mise en place du PCET

Le Parc est concerné par quatre Pays qui ont chacun une agence locale de l'énergie et portent tous un PCET, sur la base du volontariat ou parce qu'ils y sont obligés par la présence d'une ville centre qui doit le faire.

Le Parc a choisi de réaliser un PCET en complémentarité de ceux des Pays pour approfondir certaines thématiques comme la spécificité du monde rural ou le développement de la géothermie. Le Parc n'a pas encore délibéré sur sa préfiguration. Il a des difficultés à se positionner sur ces enjeux qui n'étaient pas le cœur du Parc initialement. Comme des PCET sont réalisés ailleurs, le Parc a du mal à trouver sa place.



© Anne-Claire Guillou - Parc naturel d'Armorique

La Région Bretagne a choisi de ne pas financer le PCET car elle a créé un outil de diagnostic mettant à disposition les données de Météo France. Mais l'outil de diagnostic n'est pas adapté aux communes de moins de 20 000 habitants. À l'échelle du Parc, c'est intéressant mais dès qu'ils veulent zoomer sur une seule commune, le diagnostic ne fournit pas d'informations spécifiques. Comme le Parc sait déjà quels sont les enjeux en terme de climat et d'énergie, cet outil ne les intéresse pas.

Le territoire du Parc possède trois îles qui pourraient être des territoires d'expérimentation sur la maîtrise de l'énergie.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Le développement de la filière bois-énergie est l'un des axes centraux de la nouvelle charte. Le Parc équipe sa maison avec une chaudière bois (livraison en décembre 2012). Elle sera alimentée par les haies du domaine du Parc en attendant de trouver un ou plusieurs agriculteurs pour leur fournir le bois. En Bretagne il y a déjà deux exemples concluants d'agriculteurs qui se sont réunis en SCIC pour fournir du bois de bocage. Mais le Parc a des difficultés à mobiliser les agriculteurs sur cette thématique car ils sont déjà très sollicités sur la qualité de l'eau.

Pour l'adaptation, le Parc souhaite répondre à un appel à projet régional sur les boucles énergétiques locales, à l'échelle d'une communauté de communes pour produire l'électricité localement. Le Parc n'a pas pu se positionner sur l'appel de 2012 et espère pouvoir le faire sur celui de 2013.

Le Parc a été sélectionné par un appel à projet de l'État et de la DATAR « AME » sur l'économie verte. L'objectif est de se faire rencontrer les entreprises du territoire pour monter des projets en commun. Les trois-quarts des entreprises se sont investies dans la démarche et montent ensemble un projet de gestion commune des déchets. Le Parc réfléchit à un moyen de les impliquer également dans la démarche énergétique.

1.8. Parc naturel régional de la Brenne

Mise en place du PCET

Les élus du Parc ont choisi de ne pas créer de poste spécifique à l'énergie et au climat en considérant que cela concernait plusieurs thématiques et que donc chaque chargé de mission du Parc devait intégrer ces questions. Ainsi le Parc ne voulait pas lancer de PCET. Mais la Région Centre a lancé un appel à projet pour les PCET auxquels les Parcs doivent postuler. Donc le Parc a finalement lancé un programme PCET, mais les élus ne sont pas très motivés.

Le Parc a été retenu par l'appel à projet, ce qui lui apporte un financement de 30 % sur un poste, 50 % des frais d'animations et la réalisation d'une étude. Ce financement est réalisé sur le même modèle que les contrats d'objectif territorial de l'ADEME. Le recrutement d'un chargé de mission est en cours.



Sur le plan local, l'élevage est intensif et est donc un des principaux émetteurs de GES. De plus, une usine de chaux est implantée sur le territoire et est le troisième émetteur de GES de la région.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Le Parc mène déjà diverses actions qui vont être rassemblées dans le PCET. Elles n'ont pas été développées sous l'angle climat-énergie, donc le Parc va les valoriser dans le PCET et montrer leurs apports. Il s'agit par exemple d'approvisionnement local et biologique des cantines, d'une réflexion sur les déplacements (bus à la demande existant mais horaires peu adaptés), de favoriser les déplacements doux à l'échelle des bourgs, d'accompagner une communauté de communes sur le prêt ou la location de mobylettes, ou de rénover le bâti ancien sans altérer sa qualité.

1.9. Parc naturel régional du Gâtinais Français



Mise en place du PCET

Le Parc a deux chargés de missions en charge de la démarche PCET. Une personne est à temps plein sur les PIG avec la réalisation de diagnostic chez les particuliers. Une autre personne est à mi-temps sur le PCET et l'autre mi-temps sur le conseil aux communes.

Le Parc n'a pas de financement pour la réalisation du PCET. Il ne réalisera pas de bilan carbone. Le Parc n'est pas pris en compte dans le SRCAE. Le Parc est concerné par plusieurs PCET de communautés de communes et celui du département. Il a du mal à trouver une place entre tous les plans climats obligatoires et les différents acteurs qui interviennent.

Le PCET est organisé suivant quatre thématiques : urbanisme, biodiversité, énergie, agriculture et forêt. Pour le conseil aux communes, l'enveloppe financière concerne le patrimoine bâti public et l'éclairage public.

Exemples d'actions en cours ou réalisées

Quelques communes pilotes se sont mobilisées dans la démarche. Avec le Parc, elles ont calculé les émissions de GES de leur patrimoine. En un an et demi, sept communes ont été analysées. Par ailleurs les analyses de bilan de GES ont montré le poids de la restauration collective qui réalise environ 50 % des émissions. Donc le Parc cherche à développer les circuits courts.

La future maison du Parc, actuellement en chantier, sera le premier bâtiment du Parc équipé avec une chaufferie bois. Plusieurs autres projets ont été freinés par la nécessité de les équiper de filtres à particules très onéreux pour protéger l'atmosphère. Le Parc cherche à installer des CEP mais les élus ne sont pas convaincus de leur intérêt.

Sur l'éclairage public, le Parc a réussi à impliquer les communes. 32 (sur les 69 du Parc) éteignent leur éclairage public sur une partie de la nuit. Le Parc a mis en avant les économies d'énergie et à créer des incitations financières dépendantes de cette thématique.

L'approche Parc de la question du climat : trois axes où le Parc soutient une approche territoriale et durable de l'enjeux climat énergie

2.1. Développer la filière bois énergie : une approche basée sur la sensibilisation des acteurs de l'exploitation agricole à la collectivité

Les plans bocage et la filière bois-énergie

Pour développer la filière bois-énergie et mettre à profit le linéaire de haies bocagères sur son territoire, le Parc a créé les Plans de Gestion du Bocage il y a huit ans. Ils sont réalisés pour les exploitations agricoles afin d'inciter les agriculteurs à entretenir leurs haies et surtout à les replanter avec des essences locales valorisables par le bois-énergie. Le plan est réalisé sur toute l'exploitation et recense toutes les haies ainsi que le volume de bois qu'on peut en extraire et valoriser. Le plan contient aussi une estimation du volume optimal de coupe, une fois toutes les haies entretenues et replantées. La replantation des haies est une politique forte du Parc. Depuis sa mise en place, environ 500 000 plants ont été plantés.

Par ailleurs, le Parc a réalisé une estimation de la ressource en bois de bocage sur tout son territoire. Le Parc possède environ 5 000 km de haies. À raison de 1 m³ de bois valorisable pour 100 m de haie par an, le Parc pourrait produire 50 000 m³ de copeaux de bois. Donc le Parc peut chercher à implanter des chaufferies sur son territoire pour une consommation maximale de 50 000 m³ de copeaux de bois. Ces estimations sont précisées au fur et à mesure quand les communautés de communes ont des projets d'installation de chaufferie. Ainsi une communauté de communes ne sera pas équipée d'un nombre de chaudières plus important que la quantité de copeaux qui peut être produite sur son territoire.

Le Parc favorise ainsi le maintien et l'entretien du bocage tout en créant quelques emplois autour des chaufferies.

Les agriculteurs entrant dans la démarche sont mis en relation avec l'association Haiecobois qui gère les approvisionnements en bois déchiqueté. Chaque agriculteur doit fournir la quantité de bois programmée mais pas plus car il n'y a pas encore assez de chaufferies bois sur le territoire. Ainsi, quand un agriculteur rejoint le programme, tous les agriculteurs diminuent leur quota.

Le bois déchiqueté qui n'est pas fourni aux chaufferies bois peut être utilisé pour le paillage animal. Cette action est en test sur quelques exploitations et donne des résultats très prometteurs.

De plus, le Parc a travaillé à la structuration de la filière, en faisant notamment le lien entre deux associations présentes sur le territoire qui se faisaient concurrence sur l'approvisionnement des chaufferies-bois. L'ADEN adhère aujourd'hui à Haiecobois. Haiecobois est une association départementale qui fédère les agriculteurs producteurs de bois déchiqueté. Elle est à l'interface entre les agriculteurs et les communautés de communes.



L'ADEN (Association des Énergies Renouvelables) implantée à Marchésieux. Cette association créée dans les années 80 est très innovante dès sa mise en place.

Elle a permis la mise en place de la première unité de méthanisation française. Au début des années 80, elle a réalisé un état des lieux du bocage et des consommations énergétiques des habitants. Elle a initié l'équipement de la commune avec la première chaudière à bois déchiqueté en France. Aujourd'hui, l'association a actualisé cette étude. Elle a mis en avant le fait que le territoire possédait trois fois moins de haies et que leur rendement avait été divisé par trois.

Haiecobois possède une plate-forme de stockage importante mais c'est tout un réseau de plate-formes qui s'est développé là où des bâtiments sont disponibles. Ainsi les trajets du bois sont limités. Les agriculteurs utilisent une déchiqueteuse départementale obtenue par le biais de la CUMA.

L'objectif du Parc naturel, au delà de son rôle dans la structuration de la filière, est d'intervenir le plus possible en amont des projets pour favoriser la mise en place de

chaufferies-bois. Ils réalisent un travail poussé d'incitation auprès du Conseil Général pour que les collègues du territoire soient équipés avec des chaufferies-bois. Le Parc a déjà mis en place une convention avec le Conseil Général pour la gestion du linéaire de haie des routes départementales et des voies vertes. Ces haies produisent aujourd'hui 300 à 500 m³ de bois. Des haies pourraient être replantées le long de nombreuses routes dans le cadre d'une gestion intelligente qui permettrait la production de beaucoup plus de bois.

Après six ans de structuration de la filière et d'incitation à la mise en place de chaufferies-bois, une douzaine d'agriculteurs participent au programme et une douzaine de chaudières ont été mises en place.



L'implication des agriculteurs

- Présentation de l'exploitation

Lors du séminaire, le groupe a visité une exploitation biologique à Marchésieux. L'agriculteur y est installé depuis 2006. L'exploitation est composée de 65 ha de terres groupées dont 25 ha sont dans le marais. L'agriculteur a repris le cheptel composé d'une centaine de vaches et a maintenu le poste du salarié. Son objectif à la reprise était de développer un élevage extensif tout en herbe. Il a donc réalisé plusieurs investissements pour un montant global de 310 000 euros dont 170 000 euros pour un séchoir. Les bâtiments ont été installés au milieu du parcellaire pour limiter les circuits des animaux. Trois ans de travaux ont été nécessaires pour l'étable et le séchoir. L'étable a été pensée avec l'aide de l'institut de l'élevage pour que les vaches puissent se faire mouiller quand il pleut ou prendre le soleil. Les vaches sont au pâturage de début mars à fin novembre.

Grâce au séchoir, le fourrage obtenu est de meilleure qualité et peut être produit d'avril à octobre. Ainsi, l'agriculteur pense être autonome en alimentation animale cette année. De plus, comme il voulait produire son propre fumier afin de fertiliser ses prairies, il s'est équipé d'un système de lagunage pour traiter le lixiviat et

éviter la dépense de l'épandage d'un substrat peu riche. Le lagunage est composé de roseaux et d'eucalyptus. L'agriculteur aurait préféré mettre des saules, mais ceux-ci ne poussent pas l'hiver, période où il a besoin que le lagunage fonctionne à plein régime. Les roseaux sont coupés tous les ans et l'eucalyptus tous les cinq ans. Avec ce système, l'agriculteur utilise dix litres de fuel pour produire 100 litres de lait.

- Mise en place du plan bocage

L'agriculteur a réalisé un Plan de Gestion du Bocage. Celui-ci a révélé qu'il possédait neuf kilomètres de haies. Depuis sa réalisation, l'agriculteur a planté trois kilomètres de haies. Son action fait des émules auprès des agriculteurs de la commune. À plusieurs, ils réfléchissent au meilleur moyen de valoriser le petit bois que chacun brûle dans son champ. Ils ont testé le broyage sur place ou à la plate-forme, plusieurs techniques de coupes, etc. L'agriculteur peut déléguer cette tâche à une association locale, l'ADEN, qui découpe les haies à l'aide de sécateurs, broie le bois avec une déchiqueteuse à grappin. L'association rémunère l'agriculteur dix euros le m³ de bois prélevé. L'association revend ensuite 115 euros HT la tonne de bois sec. En 2012, il a pu extraire 20 m³ de bois pour 100 m de haie.

L'agriculteur est propriétaire d'un hangar de stockage qu'il loue à l'association pour un euro par m³. Cela lui permet d'avoir un revenu complémentaire d'environ 600 euros par an.

Pour valoriser le bois déchiqueté non vendu à la filière bois-énergie, l'agriculteur teste le paillage en copeaux de bois. Il réalise des mesures de température dans la litière des vaches avec l'objectif d'en réaliser 300 sur l'hiver pour vérifier l'évolution. Les premiers relevés indiquent que le copeau stabilise mieux la température que la paille. Par ailleurs il reste sec. Sa consommation de litière est divisée par deux et le compostage de son fumier est beaucoup plus efficace grâce à une meilleure montée en température.

Visite d'une chaufferie communale

La commune de Marchésieux est équipée d'une chaufferie bois-énergie depuis 2007. Le Parc a accompagné la commune dans sa prise de décision. Sa mise en place est le fruit de longues discussions au sein du conseil communal suivies de plusieurs votes avec souvent une égalité entre les "pour" et les "contre". Une des craintes des "contre" était liée à l'habitude des vieilles chaudières qui nécessitaient un contrôle journalier. Le matériel choisi est très moderne et ne nécessite pas cette vérification.

La chaudière installée a une capacité de 150 kW. Elle est d'origine allemande car la France n'en produit pas de cette taille. Elle alimente des bâtiments répartis en

trois ensembles donc il a fallu installer trois relais pour le réseau de raccordement. Ces bâtiments hébergent la mairie, l'école, la cantine, les logements situés au-dessus de l'école ainsi qu'une médiathèque depuis 2012, avec l'extension du réseau.

Le coût de l'équipement est de 89 000 euros et comprend la réfection complète de la chaufferie. Comme c'était le premier projet qu'il accompagnait, le Parc a financé l'équipement à hauteur de 16 000 euros. D'autres aides ont complété le plan de financement. La commune a équipé les bâtiments en radiateurs. Aujourd'hui il y en a une centaine au lieu de 70 auparavant. De plus, la chaudière permet de chauffer 1 500 litres d'eau.

Le bois coûte environ 7000 euros par an, ce qui représente 50 % d'économies par rapport au fuel. Pour les locataires du presbytère, cela leur revient à 50 euros par mois, soit 600 euros par an au lieu des 1 500 euros du chauffage au gaz. La commune achète les copeaux 115 euros la tonne HT. Elle est livrée par des bennes qui contiennent 10 à 30 m³.

À côté de la chaufferie, un silo d'approvisionnement a été aménagé. Construit par la commune, il est géré par Haiecobois qui le loue. Le sol a été bétonné pour éviter la présence de cailloux dans les copeaux. Le silo est approvisionné avec du bois de haie locale amené par les tracteurs des agriculteurs. Les copeaux sont poussés dans les silos à l'aide d'un tractopelle. La commune réfléchit à l'installation d'une vis sans fin qui permettrait de réduire le coût de manutention lors du déchargement. L'association Haiecobois qui fournit le combustible réfléchit aussi à l'acquisition d'un système de soufflerie. Pour l'entretien de la chaufferie, la commune a formé ses employés au lieu de sous-traiter, ce qui permet là encore de limiter son coût.

2.2. Agir sur le bâti et sur le social : la démarche ENERTERRE

Les plans bocage et la filière bois-énergie

Suite à la mise en place d'une OPAH avec un volet énergétique, le Parc participait à un groupe de travail avec des travailleurs sociaux sur la question de la précarité énergétique. Un appel à projet « éco-habitat » de la Fondation du patrimoine a déclenché la mise en place du programme ENERTERRE à la fin 2011. Son objectif est la rénovation de maisons traditionnelles en terre pour des propriétaires en difficulté. Un « point info-habitat », dispositif innovant ciblé sur la précarité énergétique proposé par l'ANAH a été créé dans une des communautés de communes du territoire en ciblant les gens à faibles revenus afin d'identifier les chantiers potentiels. Une vingtaine de foyers ont ainsi été identifiés et la moitié bénéficieront du programme. Trois chantiers tests ont

été réalisés en 2012 et une dizaine à une quinzaine devraient être réalisés en 2013.

Une fois les chantiers identifiés, le Parc accompagne la mise en place d'un dossier complet en finançant l'ingénierie nécessaire. Le temps de montage du dossier est très long car le dossier concerne l'ensemble des travaux à réaliser pour une bonne isolation et l'optimisation du chauffage de la maison alors que le dispositif ENERTERRE ne concerne qu'une partie des travaux (enduit isolant à base de terre ou isolation des combles ou des rampants). Par ailleurs, le public ciblé n'est pas un public facile, les négociations ne sont pas évidentes notamment pour l'organisation du chantier. Le Parc se fait accompagner par Habitat Développement, un opérateur du logement social, pour la réalisation des diagnostics et pour le montage des dossiers au niveau foncier.

Le dispositif ENERTERRE est basé sur la mise en œuvre de chantiers participatifs. Le chantier est encadré par un professionnel, prestataire du Parc. Les ouvriers du chantier sont les bénéficiaires du dispositif, leurs proches, des personnes soutenues par un prestataire de Pôle emploi. Sur un des chantiers, les travailleurs sociaux impliqués dans le groupe de travail ont pu participer. Deux bénévoles d'une association d'auto-construction ont également participé. Pour les bénéficiaires du dispositif, le fonctionnement se fait sous la forme de SEL (Système d'échanges locaux).



© Alexandrine Chevillon - Parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin

Le dispositif ENERTERRE est financé pour trois ans par la Fondation de France à hauteur de 60 000 euros, le ministère de l'Écologie à hauteur de 30 000 euros ainsi que par la Région et l'ADEME, dans le cadre du PCET à hauteur de 13 000 euros en 2012 et 10 000 euros en 2013.

Le Parc dispose ainsi d'une enveloppe globale pour accompagner tous les chantiers. Le programme a reçu un avis favorable de l'ANAH, malgré son côté expérimental et l'emploi de matériaux alternatifs. Ainsi les propriétaires peuvent percevoir des aides à condition que le programme fixe un objectif de réduction de 25 % des dépenses énergétiques.

Dans le cadre de ce programme, le Parc a formé une vingtaine d'artisans aux techniques d'isolations et aux spécificités de la terre. Par ailleurs, il travaille avec une université sur l'élaboration d'un référentiel de formation pour que la terre soit reconnue comme un matériau normé de construction. Le Parc réfléchit aussi à la mise en place d'une filière d'approvisionnement en terre locale. Plusieurs carrières sont présentes sur le site pour extraire du sable. De nombreuses quantités de terre sont déblayées chaque année mais ne sont pas utilisées. Le Parc souhaiterait que cette terre soit utilisée par les artisans locaux. Mais cela nécessite de résoudre d'abord la question du stockage car le volume de terre est très important. À l'heure actuelle, les artisans locaux se fournissent à l'extérieur du territoire.

Lors du séminaire, le groupe a visité une des trois maisons bénéficiaires du dispositif ENERTERRE. Suite à un incendie, la maison avait été rénovée sans tenir compte des spécificités de la terre. L'isolation avait été effectuée de manière classique avec des plaques de plâtre. La maison s'est retrouvée très humide après l'intervention des pompiers lors de l'incendie et la mérule (champignon) s'est installée ; elle est devenue inhabitable. La propriétaire est allée vivre chez la voisine en attendant que les querelles d'assurances se résolvent. Le chargé de mission du Parc, recruté pour l'expérimentation avec l'appui financier de la Fondation de France, s'est mobilisé auprès des assurances et de l'architecte qui avait effectué les travaux d'isolation pour débloquer le dossier.

Le chantier ENERTERRE consistait en la réalisation d'un enduit intérieur. Le Parc aurait souhaité réaliser un enduit en terre mais le temps de séchage était trop long pour le climat local. Un enduit chaux-chanvre a été mis en place avec les bénévoles du chantier. N'ayant pas les capacités pour travailler sur le chantier, la propriétaire a réalisé les repas pour tous les ouvriers dans le cadre du SEL.

Dans le cadre du PCET, le Parc instrumente trois maisons aux caractéristiques différentes pour mesurer leur efficacité thermique et mettre en avant les performances de la terre. Une maison en parpaing sert de témoin, une maison est dégradée et une autre restaurée dans les règles de l'art. Ces maisons sont équipées avec quatre à cinq instruments et des relevés sont effectués toutes les trois semaines. Ce suivi est réalisé dans le cadre d'un dispositif InterReg avec le Parc d'Armorique. Il bénéficie pour cela d'une subvention de 20 000 euros auxquels s'ajoute une subvention de l'ADEME à hauteur de 20 000 euros.

2.3. S'appuyer sur les collectivités pour réussir la transition énergétique : la démarche de la Communauté de communes Sève et Taute

Les conventions climat

Pour décliner les objectifs du PCET, le Parc a élaboré des conventions climat qu'il met en place avec les communautés de communes. Toutes les communautés de communes du Parc sauf deux s'engagent dans cette démarche. Trois sont signées ; cinq le seront prochainement. Sur les parties du territoire concernées par un Pays engagé dans un PCET, ces conventions sont signées avec le Parc, le Pays et la communauté de communes. Ces conventions permettent une transition vers l'agenda 21.



La convention est formée de quatre chapitres : impliquer le personnel dans les démarches éco-responsables, économiser l'énergie liée au patrimoine de la collectivité, agir vers son territoire pour un développement sobre en énergie, impulser une approche de développement durable. Pour chaque chapitre, une liste d'actions a été élaborée. Chaque communauté de communes doit indiquer les actions qu'elle a déjà mis en œuvre et celles qu'elle souhaite mettre en place dans le cadre de la convention.

Après la signature de la convention, le Parc et éventuellement le Pays accompagnent la communauté de communes dans la mise en œuvre des actions. Cet accompagnement est la plupart du temps un accompagnement technique pour monter les dossiers, trouver des subventions et des partenaires, etc. Il peut s'agir également d'un financement direct par exemple pour l'édition de fiches de sensibilisation ou la mise en place de stages d'éco-conduite. D'autres actions peuvent faire l'objet de subventions du Parc pour la communauté de communes. Trois projets portés chacun par une communauté de communes différente devraient bénéficier de cette subvention en 2013 : mise en place d'un « point info habitat » suivant le dispositif de l'ANAH, réalisation d'un diagnostic thermique sur les bâtiments de la collectivité et rénovation écologique d'un immeuble qui servira de chantier école. Pour accompagner les communautés

dans la réalisation des conventions, le Parc dispose d'un financement sur son budget de 15 000 euros par an et de 6 000 euros sur le budget du plan climat.

Les actions mises en œuvre directement par les communautés de communes concernent par exemple des opérations d'amélioration thermique des bâtiments publics, la filière bois énergie, la sensibilisation à la gestion des déchets, la mise en place d'unité de méthanisation avec les agriculteurs, la diminution des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts, l'optimisation de l'éclairage public (diagnostics, extinction partielle, horloges astronomiques...), l'implication dans la lutte contre la précarité énergétique...

Le Parc accompagne également les démarches Agenda 21 (financement et animation). Les communautés de communes déjà engagées dans un Agenda 21 s'engagent sur toutes les actions de la convention climat. D'autres, moins investies, vont s'engager sur des actions à minima et principalement sur la réduction de l'énergie consommée par les bâtiments publics.

Exemple d'une communauté de communes très impliquée

Lors du séminaire, le groupe a rencontré Anne Hébert, présidente de la communauté de communes Sève et Taute et adjointe au maire de Marchésieux. La communauté de communes a été créée le 1er janvier 1996 et est composée de 12 communes. Elle représente 11 % du territoire du Parc et accueille 6 200 habitants avec une densité de 65 habitants au kilomètre carré. Elle est structurée autour de Périers, le bourg centre, où l'on trouve tous les services et ayant une population de 2 500 habitants. Elle se trouve à égale distance-temps de quatre bassins d'emplois.

Compte tenu de la ruralité de son territoire, le budget de la communauté de communes est limité. Au fur et à mesure des projets, elle prend de nouvelles compétences.



© Parc naturel de la Normandie en Méditerranée

Aujourd'hui, elle possède les compétences suivantes : développement économique, tourisme, déchets et jeunesse. Elle emploie 20 salariés auxquels viennent s'ajouter les saisonniers du centre de loisir.

• Agenda 21

Le Parc est un partenaire privilégié de la communauté de communes, notamment dans la création de l'agenda 21. Le Parc a assisté la communauté par un accompagnement technique et méthodologique. L'agenda 21 a été financé par la Région, l'ADEME et le programme européen FEDER (budget : 40 000 euros).

L'agenda 21 a été mis en place suite à des élections locales qui ont renouvelé deux tiers des élus et inscrit la communauté de communes dans une nouvelle dynamique. Les élus ont surtout été intéressés par les aspects participatifs de la démarche. La communauté s'est faite accompagnée par un prestataire pour réaliser l'animation. Dans un même temps, ce prestataire a formé une salariée de la commune pour conserver le savoir-faire en interne pour la mise en œuvre des actions de l'agenda 21.

L'agenda 21 contient 38 actions qui ont été validées par les élus et par le groupe d'habitants qui a participé à la concertation. Les actions ont été réparties entre les élus de la communauté.

Pour créer un groupe d'habitants pour la concertation, la communauté a réalisé une soirée événementielle autour de la projection du film BNB (Bonheur National Brut) qui montre trois exemples d'actions citoyennes pour reprendre en main leur territoire. Lors de cette soirée, des personnes se sont inscrites pour participer à la concertation. C'était principalement des militants. La communauté est allée chercher des gens plus discrets et peu investis sur ces thématiques pour qu'ils y participent. Les plus fidèles au groupe sont ces personnes et non les militants.

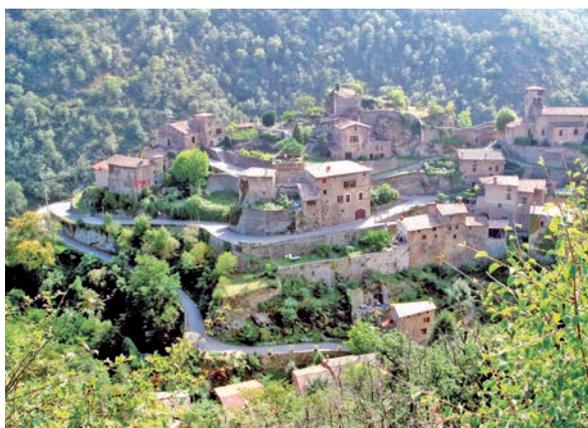
Des comités de pilotage réguliers ont été mis en place en les ouvrant à tous les conseillers municipaux, pas uniquement ceux ayant un mandat représentatif au sein du conseil communautaire, sur la base du volontariat.

Il a été difficile de tenir en haleine le groupe car le processus est lent, qu'il s'agisse des études ou de la prise de décision. Chaque réunion permettait de leur exposer l'état d'avancement pour qu'ils puissent poser leur question et comprendre le processus.

• Éolien

La communauté a sollicité le Parc sur les problématiques de l'éolien. Le Parc a réalisé un diagnostic du territoire

des 12 communes qui a abouti à la préconisation de quatre à cinq zones valorisables. Une a été retenue par la communauté de communes ce qui n'a pas été chose facile à décider avec les élus. Après négociations, la répartition des bénéficiaires ira pour 50 % à la commune qui accueille les éoliennes et à 50 % pour la communauté. Le permis de construire a été accordé mais des associations



ont porté le dossier devant les tribunaux. Le développeur a gagné en première et en seconde instance. Le dossier est aujourd'hui présenté devant le conseil d'État.

- Urbanisme et habitat

Lors de la concertation menée dans le cadre de l'agenda 21, ce qui a le plus interpellé à la fois les élus et les habitants était l'économie agricole. Il existe une réelle demande pour mieux connaître les agriculteurs du territoire. Ceux-ci sont plutôt méfiants à cause notamment de la disparition de l'espace agricole au profit de l'urbanisation. La communauté a fait réaliser un schéma intercommunal d'aménagement par un paysagiste et a organisé une soirée-débat autour de la projection du film *Un monde pour soi*. Les élus ont compris qu'il fallait réagir et la communauté de communes a pris la compétence urbanisme, après six mois de négociations, pour réaliser un PLU intercommunal.

Un autre élément mis en avant par ces réflexions est la prise de conscience du nombre de logements à réhabiliter. Il existe bien une OPAH mais qui arrive à sa fin et ils n'ont pas réussi à réhabiliter le bâti de la reconstruction et les maisons des années 80. Ils ont rencontré des problèmes concernant l'isolation thermique et l'accessibilité des logements (situés au dessus de commerces). La communauté monte un projet avec le Parc, Habitat Développement, les 7 vents du Cotentin (bureau d'étude), le CAUE et le Conseil Régional. L'objectif est de faire de la réhabilitation BBC ce qui nécessite que les artisans forment un groupement. Une maison serait rénovée pour

servir de témoin (chantier école) et de lieu d'information et de regroupement des artisans. De plus, la communauté de communes a mis en place une résidence d'artistes sur la thématique « terre/béton, dialogue entre ces deux matériaux ». L'objectif est la construction d'œuvres avec la population mêlant ces deux matériaux. La partie terre de ce projet est réalisée par le chargé de mission précarité énergétique du Parc, qui s'occupe d'ENERTERRE, recruté à mi temps, et qui est aussi artisan « terre ».

2.4. Quid de l'adaptation dans les PCET

Lors du séminaire, le groupe est allé visiter le marais et les plages du débarquement pour comprendre l'importance du volet adaptation des PCET. La côte Est du Parc est soumise à une forte érosion. De plus, les prévisions climatiques prévoient une augmentation de 50 cm du niveau de la mer. Or, sur le territoire du Parc il y a 30 000 hectares de marais situés 30 cm au dessus du niveau de la mer. Il y a donc des enjeux très forts liés au changement climatique en terme d'eau, de biodiversité et d'agriculture.

Le Parc veut mettre en place une étude scientifique poussée pour analyser précisément l'impact de la montée des eaux et voir quelles sont les mesures à mettre en place pour limiter cet impact, en intégrant un volet sociologique. Le Parc discute actuellement avec un laboratoire universitaire et l'Agence de l'eau pour monter une thèse ce qui nécessite un budget important (700 à 800 000 euros).



Le Parc sensibilise les élus à cette démarche et à l'importance de l'adaptation. Les élus de la côte Est sont déjà un peu sensibilisés car ils ont été frappés par la tempête Xynthia. Denis Letan, le chargé de mission climat-énergie du Parc souhaiterait que cette problématique d'adaptation soit une des priorités du Parc mais ce n'est pas encore le cas.

Table des abréviations

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH : Agence nationale de l'habitat
BBC : Bâtiment basse consommation
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CEP : Conseil en énergie partagé
GES : Gaz à effet de serre
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PCET : Plan climat énergie territorial
PLEE : Plan local énergie environnement
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SRCAE : Schéma régional climat air énergie
ZDE : Zone de développement éolien

Bibliographie

L'observatoire des PCET de l'ADEME : <http://observatoire.pcet-ademe.fr>

Coordination :

Philippe Moutet - pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction :

Caroline Scao-Baudez, Améter Paysages
caroline.baudez@ameter-paysages.fr

Réalisation graphique :

Anne Badrignans
badrignans.anne@gmail.com

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

Une autre vie s'invente ici

48 Parcs naturels régionaux de France

